

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2022-15 (2022-08-01)

RAPPEL DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

**Lundi, 8 août 2022 à 19 heures
Auditorium des Tisserands
Espace culturel de Magog
90 rue Saint-David. Magog, J1X 0H9**

Le présent communiqué a pour objet de rappeler la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2022 qui se tiendra, **en présence des membres**, le 8 août 2022 à 19:00 à l'auditorium des Tisserands à Magog.

Tous les membres en règle sont conviés à se rendre sur place. Aucune inscription au préalable n'est requise et la réunion ne se tiendra pas de façon virtuelle.

L'ordre du jour préliminaire de l'AGA 2022 et tous les documents afférents à l'AGA 2022 sont accessibles sur le site WEB de l'Association. Vous pouvez y accéder à partir de la Section membres du site de l'Association (www.villasdelanse.com)

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'AGA 2022, si votre présence est incertaine, ou encore pour palier à un contretemps de dernière minute, vous devriez utiliser [le formulaire de procuration](#) ci-joint. Pour être valide et permettre les vérifications nécessaires, cette procuration doit nous parvenir au plus tard le 7 août 2022:

- Par courriel à conseil@villasdelanse.com

Ou

- Déposée dans la boîte aux lettres de l'Association au 559 croissant des Chevreuils

Nous vous y attendons en grand nombre.

Le Conseil d'administration